



Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



Pour des milieux de travail en santé
**Réseau de santé publique
en santé au travail**

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 2021-02, du 10 au 16 janvier 2021

Le 22 janvier 2021 (version amendée le 3 février 2021)

Sommaire

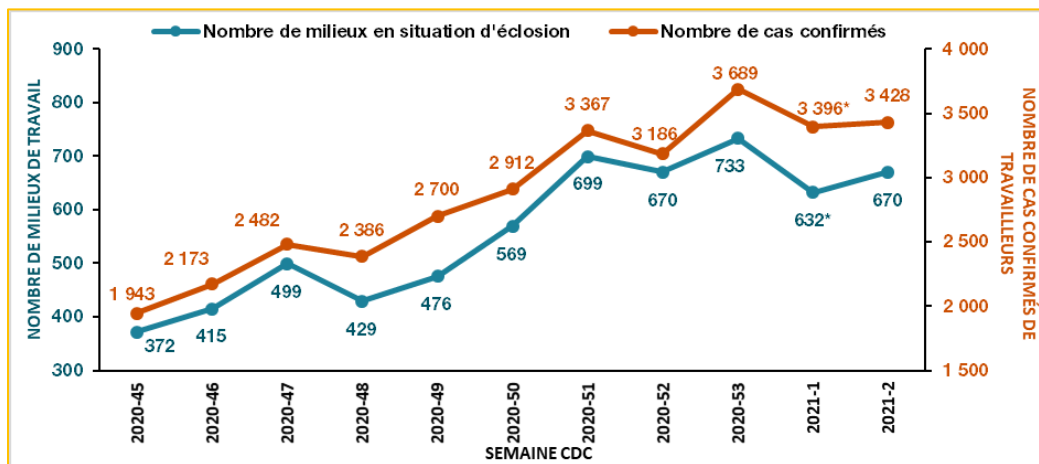
Le coup d'œil national	1
Contexte et objectif	2
Mise en garde et précisions	2
Le coup d'œil régional	5
Faits saillants	7
Résultats	
Détails semaine CDC 2021-02	8
Secteur construction	26
Portrait sectoriel cumulatif	28
ANNEXE	
Méthode	30
Interprétation et limites	32



Le coup d'œil national

- ▶ Cette deuxième semaine de l'année montre une situation comparable aux semaines 51 et 52 (13 au 26 décembre), indiquant un certain ralentissement de la croissance des écllosions en milieux de travail et des cas qui leur sont associés.
- ▶ Au cours de la semaine CDC 2021-02, après le retrait des écllosions terminées et l'ajout des nouvelles écllosions à celles toujours actives, le nombre de milieux en situation d'écllosion est passé de 632¹ à 670 (+ 38, soit + 6 %) et les cas confirmés, de 3 396¹ à 3 428 (+ 32, soit + 1 %).
- ▶ La division des industries manufacturières a la plus grande proportion de milieux en situation d'écllosion par nombre d'établissements avec au premier rang la première transformation des métaux suivie de l'industrie du papier, de la fabrication de matériel de transport et de l'industrie des produits en plastique (figures 2 et 3).
- ▶ Les commerces de détail occupent le premier rang en nombre absolu en raison du nombre important de cas (n = 846), principalement les commerces d'aliments, boissons et médicaments (épiceries-boucheries, pharmacies et dépanneurs) et les magasins de marchandises diverses (grandes surfaces, magasins à bas prix), suivi du secteur de l'industrie des aliments (n = 657 cas) (tableau 9).

Figure 1 Évolution du nombre de milieux de travail en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés dans ces écllosions (semaines CDC 2020-45 à 2021-02)



* Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 2021-01, voir note 1.

¹ Des corrections ont été apportées aux données de la semaine CDC 2021-01 concernant deux régions : des écllosions ont été fermées par erreur, alors que des cas s'y étaient ajoutés. Ainsi, le nombre total de milieux est passé de 618 à 632 et le nombre total de cas de 3 267 à 3 396.

Contexte et objectif

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le suivi de la pandémie. Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que ceux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale (document en voie de mise à jour). Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

Mise en garde et précisions importantes

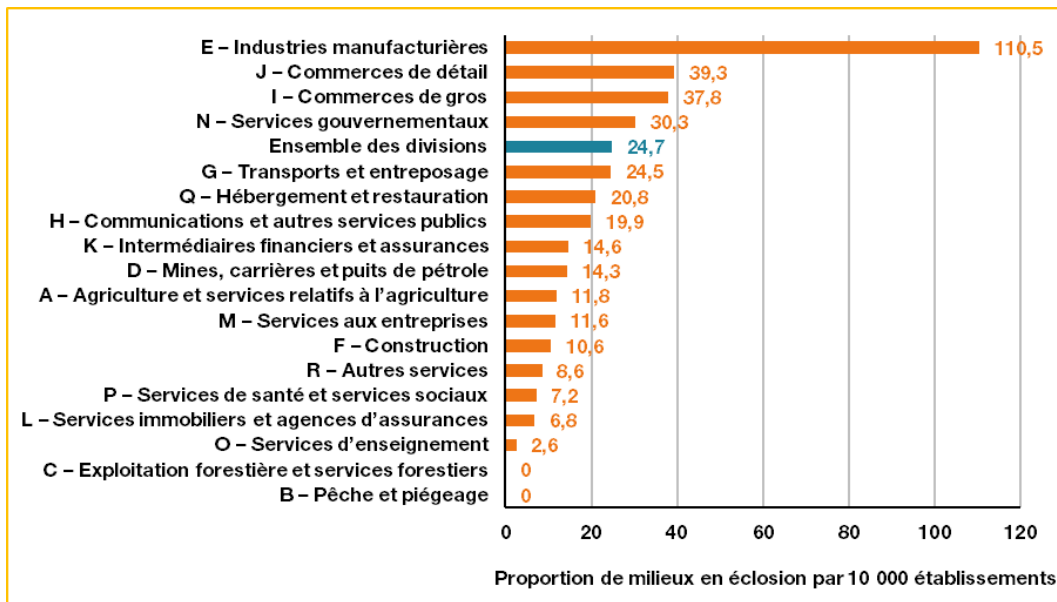
- ▶ Ce rapport est produit dans un contexte d'urgence sanitaire. Même si tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la qualité des données présentées (voir la méthode, en annexe), des erreurs peuvent devoir être corrigées lors de vérifications ou validations ultérieures à la publication.
- ▶ Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. En effet, seuls sont comptabilisés les milieux en situation d'éclosion, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, avec au moins deux cas confirmés ou plus dans un délai de 14 jours, sans égard au milieu probable de transmission (source d'acquisition). Les cas de travailleurs infectés, mais non associés à une situation d'éclosion ne font pas partie de cette vigie. En outre, certaines situations d'éclosion par exemple dans les restaurants et les salles d'entraînement peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont également pas incluses dans ce portrait.
- ▶ La définition d'éclosion en milieu de travail ne requiert pas d'évidence d'acquisition de l'infection dans le milieu de travail. Cela dit, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près afin d'éviter ou limiter rapidement la transmission dans l'entreprise, tout en suivant l'évolution de la pandémie dans son secteur d'activité au niveau national.
- ▶ Depuis la semaine CDC 2020-46, une éclosion est considérée comme terminée si aucun nouveau cas n'est survenu dans les 14 jours suivants le dernier cas. Pour plus de précisions, consulter le rapport de la semaine CDC 2020-46.
- ▶ **IMPORTANT** : bien que les données sur les éclosions soient extraites du *Registre des éclosions de COVID-19* du MSSS, les résultats présentés dans ce rapport diffèrent de ceux diffusés en ligne par le ministère. En effet, toutes les éclosions qui se sont terminées au cours de la semaine concernée (*c.-à-d. sans aucun nouveau cas de COVID-19 au cours des 14 jours suivants la dernière présence au travail du dernier cas*) ne sont pas incluses² dans le nombre total d'éclosions puisqu'il s'agit de situations considérées sous contrôle au moment de la production du rapport. Toutefois, le MSSS comptabilise ces milieux comme actifs au cours de la même semaine CDC pour des considérations méthodologiques.

² Veuillez noter que les figures 4 et 5 donnent un aperçu des éclosions terminées et du nombre de cas dans celles-ci.

👁️ → Le coup d'œil national (suite)

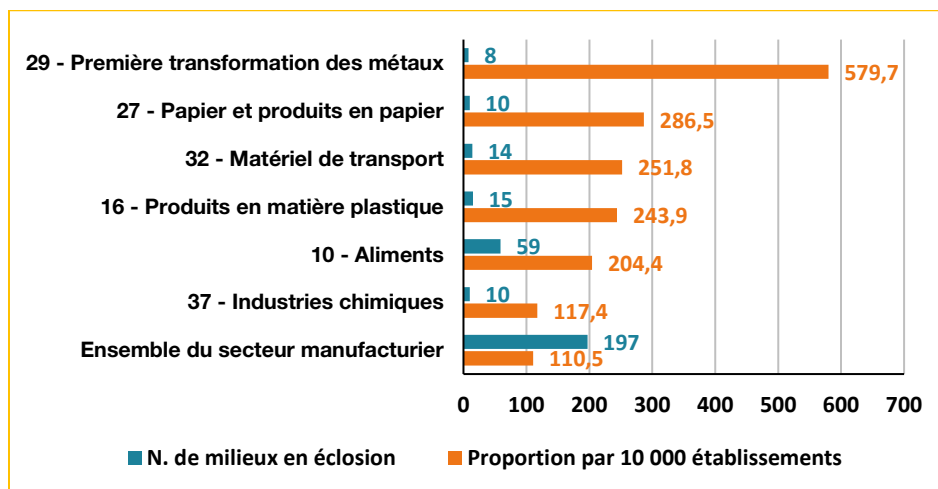
- ▶ La division des industries manufacturières affiche la plus grande proportion de milieux en situation d'éclosion (110,5/10 000 établissements), et celle-ci augmente comparativement à la semaine précédente (88,7) (figure 2).
- ▶ Les commerces, de détail et de gros, présentent des proportions similaires à la semaine précédente.
- ▶ Pour ce qui est des industries manufacturières, le premier rang est occupé par le secteur de la première transformation des métaux (aciéries, alumineries, fonderies) (579,7/10 000). En raison de leurs proportions élevées, de nouveaux secteurs se sont ajoutés : fabrication de produits en plastique et **industries chimiques**, en plus des autres secteurs déjà présents la semaine précédente (figure 3).

Figure 2 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon les divisions des activités économiques, semaine CDC 2021-02



Note : les données brutes sont présentées au tableau 15. Les divisions « O » et « P » ne sont couvertes que partiellement (voir précisions dans la section « Méthode » en annexe).

Figure 3 Les six secteurs manufacturiers avec les proportions les plus importantes de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, semaine CDC 2021-02

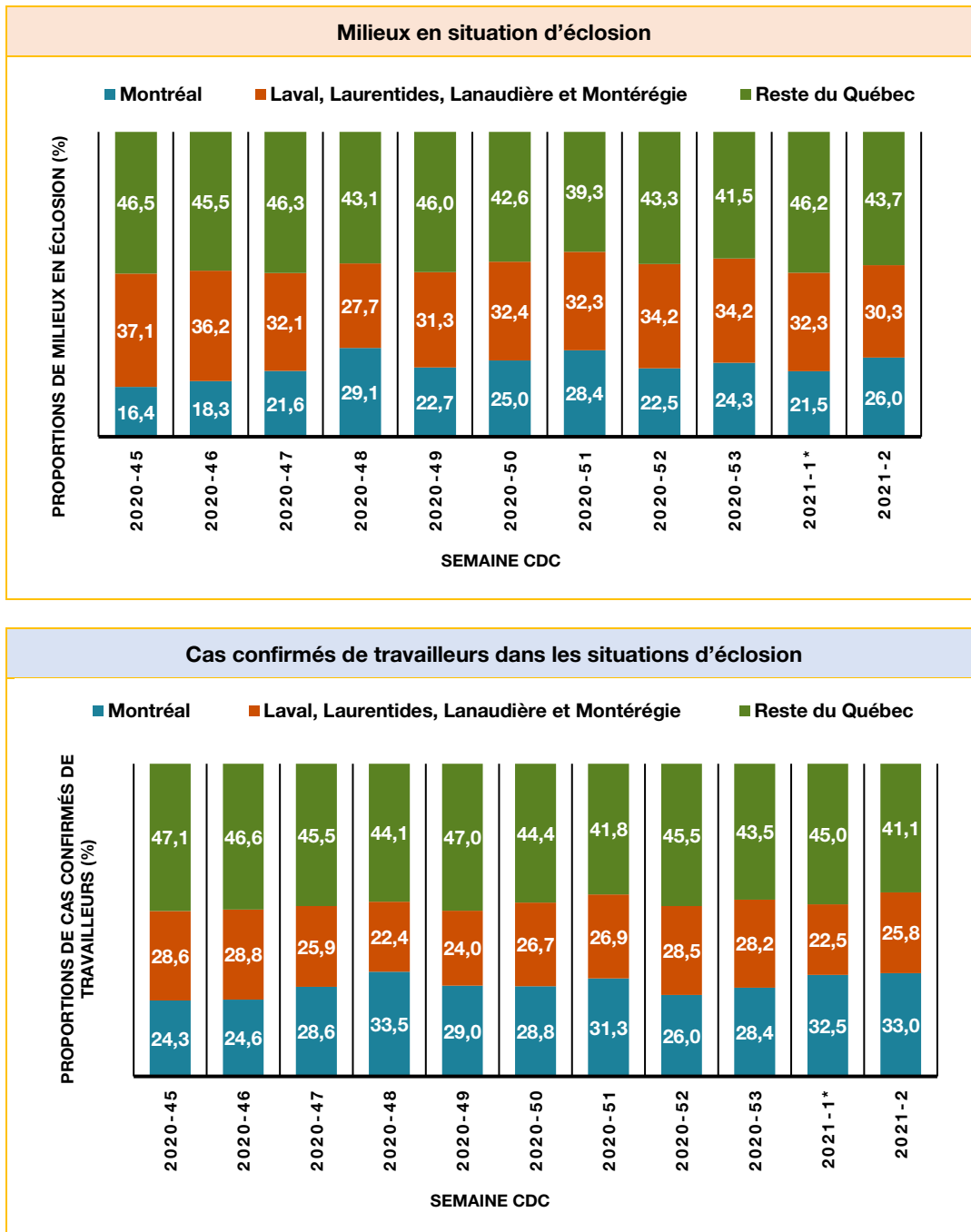


Note : les données détaillées du secteur manufacturier sont présentées au tableau 16. Le secteur « Boissons » était inscrit par erreur dans la version initiale du rapport plutôt que « Industries chimiques ».

Répartition des éclosions dans la région de Montréal et les autres régions

- Bien que la proportion de milieux en situation d'éclosion situés dans la région de Montréal soit en hausse, la proportion de cas de travailleurs confirmés issus de cette région est restée stable.
- La proportion de milieux en situation d'éclosion et le nombre de cas de travailleurs confirmés sont en baisse dans les régions regroupées sous l'étiquette « reste du Québec ».

Figure 4 Comparaison hebdomadaire des proportions de milieux en situation d'éclosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 2020-45 à 2021-02



* Des corrections ont été apportées à la semaine CDC 2021-01 (voir note 1, page 1). Les proportions ont été ajustées en conséquence.

Le coup d'œil régional

- ▶ Aucun milieu de travail en situation d'écllosion n'est rapporté dans les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-IDLAM, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et du Nunavik.
- ▶ Par rapport à la semaine CDC 2021-01, six régions ont connu une augmentation du nombre de milieux de travail en situation d'écllosion et de cas de travailleurs atteints de la COVID-19.

Régions	Semaine actuelle (CDC 2021-02) (10 au 16 janvier 2021)				Semaine antérieure (CDC 2021-01) (3 au 9 janvier 2021)		Variation semaine 2 vs 1		Depuis le 14 juin	
	Nombre de									
	Total de Milieux	Total de cas	Nouvelles écllosions	Nouveaux cas ^a	Total de milieux	Total de cas	Milieux	Cas		Total de milieux (sem CDC 2020-25 à-2021-02)
01 Bas-Saint-Laurent	1	3	0	0	2	5	↓ (1)	↓ (2)	36	
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	79	4	39	13	62	↓ (2)	↑ (17)	196	
03 Capitale-Nationale	69	286	21	66	87	385	↓ (18)	↓ (99)	408	
04 Mauricie et Centre-du-Québec	90	336	29	102	71	279	↑ (19)	↑ (57)	339	
05 Estrie	31	169	13	53	23	151	↑ (8)	↑ (18)	209	
06 Montréal	174	1 132	102	353	136 ^b	1 104 ^b	↑ (38)	↑ (28)	979	
07 Outaouais	12	35	5	14	17	44	↓ (5)	↓ (9)	96	
08 Abitibi-Témiscamingue	13	37	5	15	9	24	↑ (4)	↑ (13)	21	
09 Côte-Nord	1	2	1	2	0	0	↑ (1)	↑ (2)	8	
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	=	=	5	
11 Gaspésie-IDLAM	0	0	0	0	1	10	↓ (1)	↓ (10)	24	
12 Chaudière-Appalaches	65	463	21	85	69	569	↓ (4)	↓ (106)	251	
13 Laval	48	244	24	116	49	194	↓ (1)	↑ (50)	319	
14 Lanaudière	39	188	10	21	41	197	↓ (2)	↓ (9)	328	
15 Laurentides	37	128	11	37	48	166	↓ (12)	↓ (29)	184	
16 Montérégie	79	326	44	206	66 ^b	206 ^b	↑ (13)	↑ (120)	513	
17 Nunavik	0	0	0	0	0	0	=	=	1	
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	0	0	=	=	0	
Ensemble du Québec	670	3 428	290	1 109	632^b	3 396^b	↑ (38)	↑ (32)	3 917	

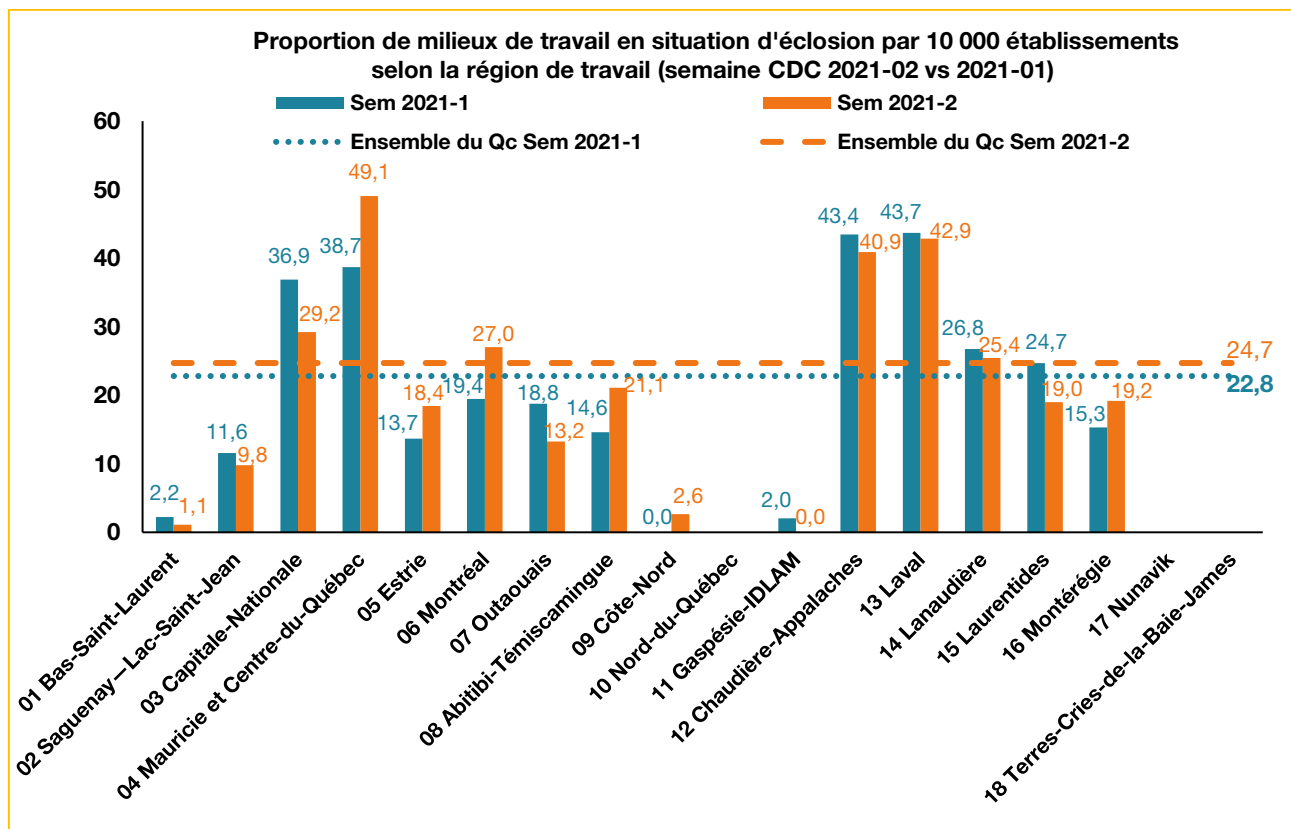
^a Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles écllosions et des écllosions en cours.

^b Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine CDC 2021-01 : voir la note 1, à la page 1.

Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion selon la région (semaines 2 c. 1)

- ▶ Pour l'ensemble du Québec, la proportion provinciale de milieux en situation d'éclosion pour 10 000 établissements a connu une légère hausse de 8 %, passant de 22,8 à 24,7/10 000.
- ▶ Trois des six régions qui dépassent la moyenne provinciale de milieux en situation d'éclosion par 10 000 établissements ont des proportions particulièrement élevées : Mauricie et Centre-du-Québec, Laval et Chaudière-Appalaches.
- ▶ Les régions avec les plus fortes progressions de leur proportion de milieux en éclosion sont : l'Abitibi-Témiscamingue (+ 45 %), Montréal (+ 39 %), l'Estrie (+ 34 %), Mauricie et Centre-du-Québec (+ 27 %) et Montérégie (+ 25 %). On note également une hausse de 45 % en Abitibi-Témiscamingue, mais cela correspond à quatre milieux de plus que la semaine précédente.
- ▶ Les régions avec les baisses les plus notables, variant entre - 15 % et - 30 %, sont l'Outaouais, les Laurentides et la Capitale-Nationale.
- ▶ Dans certaines régions, la proportion de milieux en éclosion est restée assez similaire : Laval, Lanaudière et Chaudière-Appalaches.

Figure 5 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion selon la région, semaine CDC 2021-02



Sources : Registre des éclosions (MSSS); fichier des établissements (CNESST, à partir du SISAT), extractions du 19 janvier 2021.

Note : le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



Faits saillants

- ▶ Nouvelles éclosions de la semaine CDC 2021-02 :
 - ▶ 290 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 670 répertoriés cette semaine, soit 28 milieux de plus (+ 11 %) que la semaine CDC 2021-01.
 - ▶ Ces nouveaux milieux de travail ont généré 746 nouveaux cas.
 - ▶ La part des nouvelles éclosions qui ne comptent que deux cas confirmés est de 70 % (203/290) (données non présentées).
- ▶ Ajout de cas dans les éclosions en cours :
 - ▶ Dans 126 des 380 milieux de travail avec une éclosion en cours, 363 cas se sont ajoutés au cours de la semaine.
- ▶ Pour l'ensemble des situations d'éclosion actives cette semaine, plus de la moitié comptent trois cas confirmés et plus (54 %). Les milieux en situation d'éclosion avec 10 cas et plus représentent 8 % des éclosions actives (54/670) (figure 7 et tableau 7).
- ▶ Les secteurs du commerce de détail et de l'industrie des aliments, désignés comme services essentiels par le gouvernement, occupent les premiers rangs en raison du nombre important de milieux et de cas. Pour le secteur commerce, il s'agit principalement de magasins d'aliments, boissons et médicaments (épiceries-boucheries, pharmacies et dépanneurs) et de marchandises diverses (grandes surfaces, magasins à bas prix) (tableaux 8 et 9).
- ▶ Toujours dans le secteur commerce, mais hors services essentiels, il y a des situations d'éclosions touchant des centres de distribution des grandes chaînes de meubles, de vêtements et de chaussures, auxquels s'ajoutent les commerces ouverts pour cueillette à la porte (tableau 8).
- ▶ Les industries de fabrication des produits métalliques, l'industrie du bois et les commerces de détail d'aliments, boissons, médicaments et tabac sont les secteurs qui ont connu les plus grandes hausses du nombre de cas (autour de 40 cas) entre les semaines CDC 2021-02 et 2021-01 (tableau 12).
- ▶ **Depuis le début de la vigie des éclosions de COVID-19 à la mi-juin 2020 :**
 - ▶ Les commerces de détail et les industries manufacturières ont été les plus touchés jusqu'à maintenant, regroupant chacun 22 % de l'ensemble des milieux qui ont été en situation d'éclosion (tableau 20).
 - ▶ Le nombre de milieux avec 20 cas confirmés ou plus a augmenté au cours des dernières semaines pour un total de 70 (+ 7 milieux depuis la semaine dernière) (tableau 21).
 - ▶ L'augmentation du nombre de milieux et de cas semble ralentir dans le secteur de l'abattage et du conditionnement de la viande³. Un seul milieu de travail s'est ajouté cette semaine, portant le nombre total de milieux à 46 et de cas à 982 (+ 8) (données non présentées).

³ À noter que certains milieux de travail, assimilables à des abattoirs, ne sont pas désignés comme tels en raison de leur code CAEQ. En effet, certains sont classés comme des entreprises de fabrication de produits alimentaires, d'autres comme des distributeurs (commerces) de produits alimentaires (incluant viande et volaille). Bien que l'analyse réalisée tente de donner une vue d'ensemble de ce secteur au-delà des codes utilisés, le nombre total d'abattoirs en situation d'éclosion pourrait être sous-estimé.

Portrait des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 10 au 16 janvier 2021 (semaine n°2021-02 Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

Tableau 1 Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 2021-02

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 670	N = 3 428
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 14 régions ont des milieux en situation d'éclosion ▶ 4 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, le Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James 	

Tableau 2 Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 2021-02

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	174 (26,0)	1 132 (33,0)
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	90 (13,4)	336 (9,8)
16 – Montérégie	79 (11,8)	326 (9,5)
03 – Capitale-Nationale	69 (10,3)	286 (8,3)
12 – Chaudière-Appalaches	65 (9,7)	463 (13,5)
<i>Les autres régions</i>	193 (28,8)	885 (25,8)**
Total	670	3 428

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

** La majorité de ce nombre de cas confirmés de travailleurs (729/885 ou 82 %) provient des régions suivantes : Laval (244 cas), Lanaudière (188 cas), Estrie (169 cas) et Laurentides (128 cas).

Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 2021-02

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	222 (33,1)	1 376 (40,1)
Ceinture du Grand Montréal ^a	102 (15,2)	419 (12,2)
Autres régions du Québec ^b	346 (51,6)	1 633 (47,6)
Total	670	3 428

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

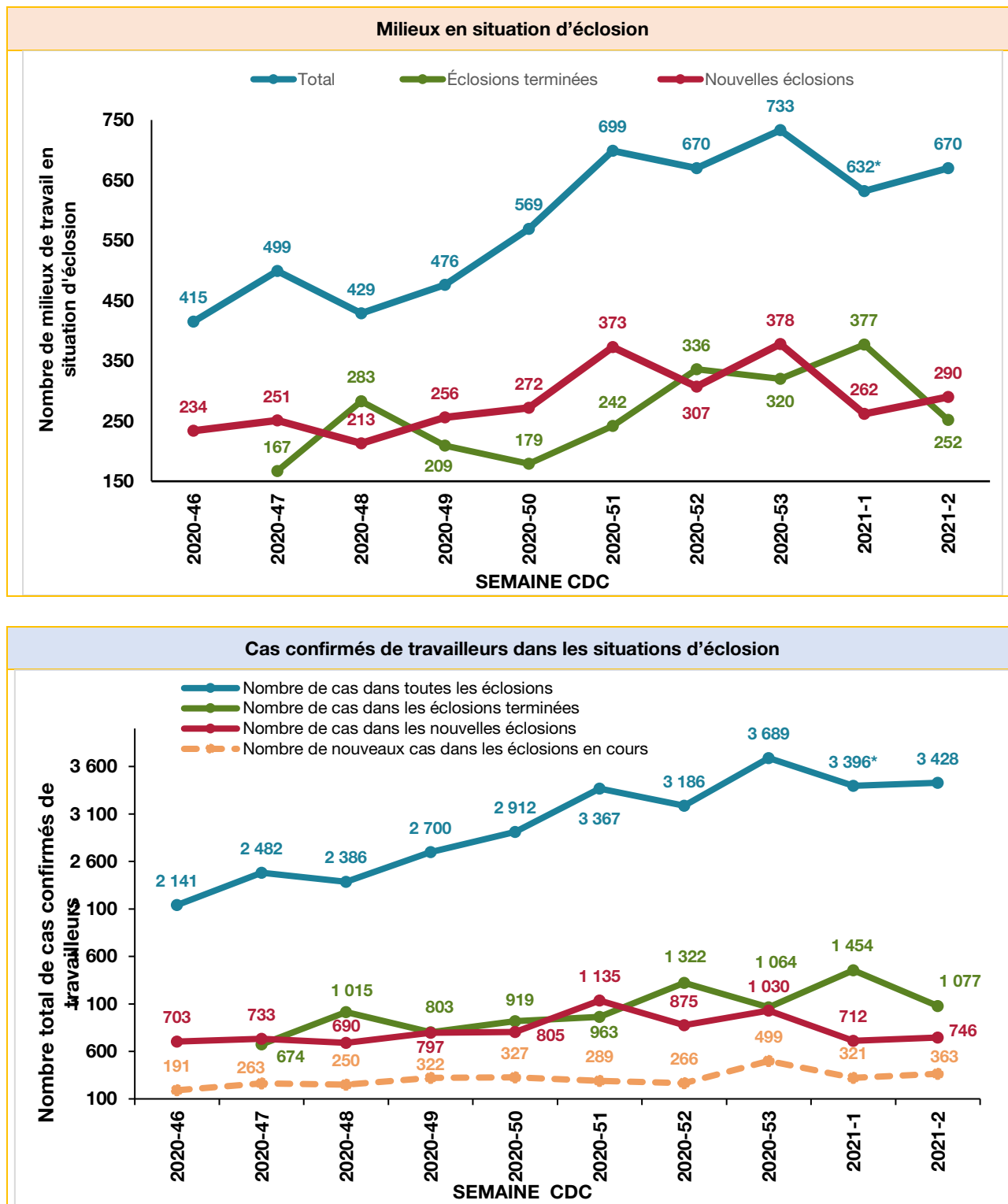
^a **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

^b **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux selon la juridiction, semaine CDC 2021-02

Juridiction du milieu de travail	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Provinciale	639 (95,4)	3 280 (95,7)
Fédérale	10 (1,5)	69 (2,0)
Mixte (provinciale-fédérale)	1 (0,1)	3 (0,1)
Inconnue	20 (3,0)	76 (2,2)
Total	670	3 428

Figure 6 Comparaison hebdomadaire du nombre de milieux en situation d'écllosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'écllosion pour les semaines CDC 2020-46 à 2021-02



* Des corrections ont été apportées pour deux régions à la semaine CDC 2021-02 : des écllosions ont été fermées par erreur, alors que des cas s'y étaient ajoutés. Le calcul du nombre total de cas pour la semaine est : 3 396 (total des cas, semaine 01) – 1 077 cas (écllosions terminées) + 746 cas (nouvelles écllosions) + 363 (nouveaux cas dans situations en cours) = 3 428 (total des cas, semaine 02).

Nouvelles éclosions

- ▶ Par rapport à la semaine CDC 2021-01, le nombre de nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion est en hausse (290 c. 262), de même que le nombre de cas confirmés de travailleurs qui y sont associés (746 c. 712).
- ▶ Comme la semaine précédente, un peu plus de la moitié des nouvelles éclosions et de cas confirmés est survenue dans les secteurs des industries manufacturières (80 milieux; 207 cas) et du commerce de détail (72 milieux; 195 cas).
- ▶ Un seul nouveau milieu en situation d'éclosion comptant plus de 10 cas est observé dans la semaine CDC 2021-02 dans le secteur du commerce de détail, soit un laboratoire de verre ophtalmique.

Tableau 5 Détails sur les nouvelles éclosions survenues au cours de la semaine CDC 2021-02 selon la Division économique

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Industrie manufacturière	Produits en métal (quincaillerie, revêtement de produits, matriçage, usinage...) (n = 15); divers produits alimentaires (transformation du poisson, viandes, volaille, conserverie fruits et légumes, produits laitiers, produits de boulangerie et pâtisserie, produits à base de légumes frais, produits alcooliques, produits dérivés de la viande, boissons gazeuses, divers produits spécialisés...) (n = 15) abattage et conditionnement de la viande et de la volaille (n = 3); produits en plastique (n = 6); produits en bois (armoires, placards, scierie) (n = 6); confection de vêtements (n = 4); produits en papier (n = 3); impression commerciale (n = 2); transformation des métaux (aciéries, alumineries et fonderie) (n = 2); équipement de transport (ferroviaire, bateaux, remorques, produits récréatifs, pièces et accessoires pour véhicules) (n = 6); gros appareils électriques, pièces et composantes électroniques (n = 5); produits chimiques et pharmaceutiques (n = 6); divers instruments, machinerie et équipement (n = 2); produits pétroliers (n = 1); produits en verre (n = 1); produits de bijouterie et orfèvrerie (n = 1); produits en fibres synthétiques (n = 1)	80	207
Commerce de détail	Épiceries-boucheries (n = 27); pharmacies (n = 9); garages (réparations générales et carrosserie) (n = 6); pièces et accessoires automobiles (n = 5); magasins à rayons et de marchandises diverses (n = 5); dépanneurs (n = 4); concessionnaires automobiles (n = 3); fruits et légumes (n = 1); boissons alcooliques (n = 1); pâtisserie spécialisée (n = 1); détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.) (n = 1); magasin à bas prix (n = 1); magasin-entrepôt (n = 1); boutique de vêtements (n = 1); meubles et articles de maison (n = 1); appareils téléphoniques (n = 1); centre de jardinage (n = 1); articles de sport (n = 1); laboratoire de verre ophtalmique (n = 1, 11 cas); produits de divertissements (n = 1)	72	195
Commerce de gros	Quincaillerie et matériaux de construction (n = 13); produits alimentaires (n = 7); machines, matériel et fournitures (agricoles, électroniques, d'usage professionnel et industriel) (n = 5); articles de loisirs et de sports (n = 2); produits pour le nettoyage (n = 1); pièces pour automobiles (n = 1); location d'équipements et d'outils pour le secteur construction (n = 1)	30	74
Construction	Construction résidentielle (n = 14); entrepreneurs spécialisés : coffrage, coulage et finition de béton, plomberie, électricité (n = 4); travaux de génie (n = 1)	19	47
Hébergement et restauration	Restaurants (n = 17); motels (n = 2)	19	40
Services aux entreprises	Service de sécurité (n = 4); services-conseils (numérique, bois, papier) (n = 4); services de location de personnel (n = 3); services de transports adaptés spécialisés (n = 2); laboratoire de recherches (n = 1); services logistiques pour le transport (n = 1); moulée animale (n = 1)	16	41
Autres services	Services de buanderie (n = 3); exploitant de parc municipal (n = 1, 7 cas); centre de ski (n = 1); club de divertissements avec mets pour emporter (n = 1); salon d'esthétique (n = 1); salon funéraire (n = 1); association professionnelle (n = 1, 8 cas); location de camions et remorques (n = 1); services d'extermination (n = 1); services de soutien à domicile pour personnes âgées ou vulnérables (n = 1)	12	40
Transport et entreposage	Services d'entreposage (n = 6, un milieu avec 7 cas); transports ferroviaires (n = 2); services de camionnage (n = 2); entretien des routes (n = 1); services relatifs aux transports (n = 1)	12	35

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Services gouvernementaux	Administrations : municipale (police, pompiers et services administratifs) (n = 6), provinciale (services de police, palais de justice et services administratifs) (n = 3)	9	19
Services de santé et services sociaux	Centres de travail adapté (n = 2); services d'ambulance (n = 2); services de maintien à domicile (n = 1); clinique de physiothérapie (n = 1)	6	13
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	Élevages de vaches (n = 3); cliniques vétérinaires (n = 2)	5	14
Services immobiliers et agences d'assurances	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (n = 3); agence d'assurance (n = 1)	4	9
Activités diverses		6	12
TOTAL		290	746

Ajout de cas dans les éclosions en cours

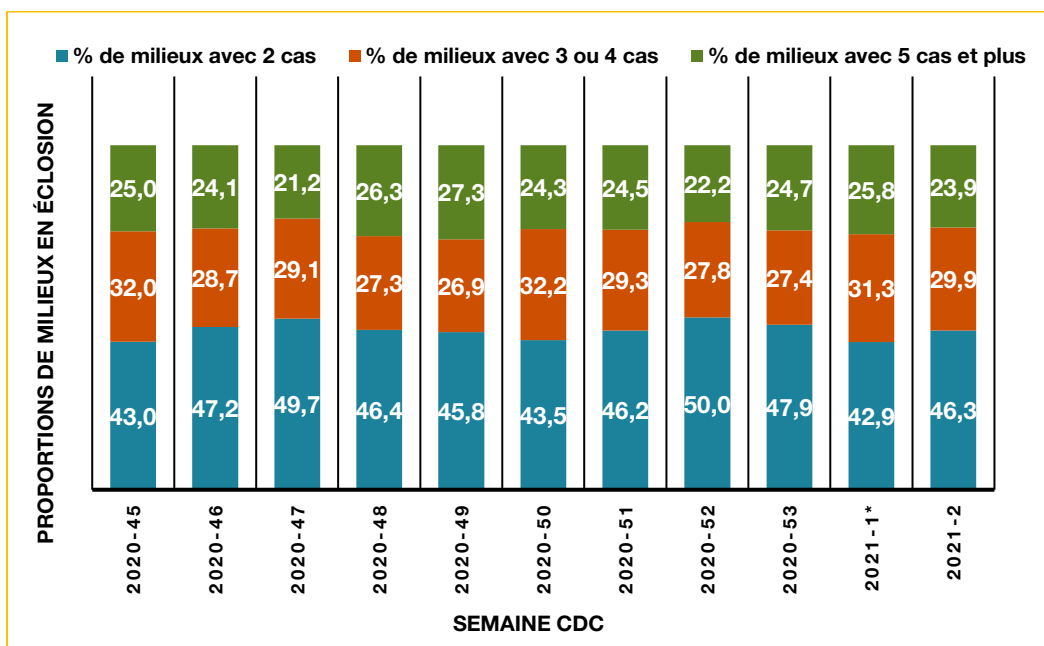
- ▶ Au cours de la semaine 2021-02, 363 nouveaux cas confirmés se sont ajoutés dans 126 des 380 milieux de travail avec une situation d'éclosion en cours (tableau 6).
- ▶ Quelques milieux se démarquent : une entreprise de préparation de produits à base de légumes frais (+ 59)⁴, une entreprise de fabrication de produits de scieries (+ 25), une entreprise de fabrication de produits en bois (palettes) (+ 10), un fournisseur de services d'entretien d'immeubles (+ 9), une entreprise de fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie (+ 8) et un entrepreneur spécialisé en soudure (+ 8).

Tableau 6 Détails sur l'ajout de cas confirmés dans des éclosions en cours (actives) pendant la semaine CDC 2021-02 selon la division économique

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Industries manufacturières	Produits alimentaires divers (viande, fruits et légumes, produits de boulangerie et pâtisserie, produits laitiers, friandises, prêts-à-manger) (n = 11, deux milieux avec 59 et 8 cas); abattage et conditionnement de la viande (n = 5); produits en métal (charpentes, portes, fenêtres, produits d'ornement et d'architecture, soudage-assemblage de pièces métalliques) (n = 5); matériel et pièces pour le transport (aérien, auto, récréatif) (n = 5); produits en bois (scieries, palettes, bâtiments modulaires) (n = 4, deux milieux avec 25 et 10 cas); transformation des métaux (aciérie, aluminerie (n = 4); pâtes à papier et produits en papier (n = 3); produits en plastique (n = 3); vêtements et produits en fibres synthétiques (n = 2); produits chimiques et pétroliers (n = 2); meubles et articles d'ameublement (n = 1); imprimerie (n = 1); appareils de chauffage, ventilation et climatisation (n = 1); pièces et de composantes électroniques (n = 1)	48	206
Commerces de détail	Épiceries-boucheries (n = 9); magasins à rayons et de marchandises diverses (n = 7); magasins-entrepôts (n = 4); magasins à bas prix (n = 2); pharmacies (n = 2); centre de distribution de produits divers (n = 1); boutique de vêtements (n = 1); meubles et articles de maison (n = 1); concessionnaire de camions (n = 1)	28	55
Commerces de gros	Produits alimentaires (fruits, légumes, poissons, divers) (n = 3); matériaux de construction (n = 2); matériel et fournitures électroniques (n = 2); matériel et fournitures de bureau et de magasin (n = 1); machines, matériel et fournitures pour le domaine industriel (n = 1)	9	16
Services aux entreprises	Agences de sécurité (n = 4); location de remorques pour camions (n = 1); services d'entretien d'immeubles (n = 1, 9 cas); agence de recrutement de main-d'œuvre (n = 1)	7	22
Transport et entreposage	Services de camionnage (n = 3); transport en commun (n = 2); services d'entreposage (n = 2)	7	18
Hébergement et restauration	Restaurants (n = 3); traiteurs (n = 2); hôtel (n = 1);	6	8
Construction	Entrepreneurs spécialisés : charpentes, coulage et finition de béton, toiture, soudure (n = 3, un milieu avec 8 cas); travaux de génie (n = 1)	4	11
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	Élevage de vaches (n = 1); culture en serre (n = 1); clinique vétérinaire (n = 1); services relatifs à l'agriculture (ramassage de volaille) (n = 1)	4	6
Services gouvernementaux	Administration municipale : police (n = 2) et pompiers (n = 1)	3	5
Autres services	Services relatifs aux bâtiments et habitations (n = 2); centre de ski (n = 1); services de buanderie (n = 1)	3	4
Services de santé et services sociaux	Services d'ambulance (n = 2); centre de travail adapté (n = 1)	3	3
Activités diverses		4	9
TOTAL		126	363

⁴ Milieu connu avec une part importante de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans l'éclosion.

Figure 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 2020-45 et 2021-02



Semaine CDC	2020										2021	
	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1*	2	
Nombre moyen de cas par écloision	5,2	5,2	5,0	5,6	5,7	5,1	4,8	4,8	5,0	5,4	5,1	
Nombre médian de cas par écloision	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	3,0	3,0	3,0	
Nombre total de milieux en situation d'écloision	372	415	499	429	476	568	699	670	733	633*	670	

* Des corrections ont été apportées à la semaine CDC 2021-01 (voir note 1, page 1). Les proportions ont été ajustées en conséquence.

Tableau 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs depuis le début de la situation d'écloision, semaine CDC 2021-02

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écloision	Milieux de travail en situation d'écloision	
	Nombre	%*
2 cas	310	46,3
3 à 4 cas	200	29,9
5 à 9 cas	106	15,8
10 à 19 cas	33	4,9
20 cas et plus	21	3,1
Total	670	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Tableau 8 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'écllosion, semaine CDC 2021-02

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	183	846	12
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	100	362	12
▪ 64 Marchandises diverses ^a	33	265	9
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	28	81	9
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	9	82	4
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	6	28	5
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	5	22	3
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	2	6	2
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande, produits de boulangerie-pâtisserie, divers produits alimentaires...)	59	657	9
Commerces de gros	51	180	10
▪ 56 Articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	20	56	8
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	15	75	6
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	10	33	5
▪ 59 Produits divers ^d	6	16	4
92 Restauration	43	138	12
Construction (voir interprétation et limites en annexe)	32	94	11
▪ 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	21	50	9
▪ 42 Entrepreneurs spécialisés	11	44	7

^a Commerces de marchandises diverses, magasins à bas prix, magasins à rayons, centre de distribution et d'expédition de marchandises diverses.

^b Librairie, fleuriste, matériaux de construction, produits de divertissements, articles de sport.

^c Services de nettoyage commercial, équipements pour la ferme.

^d Articles de sports et de loisir, produits pour la maison, produits de nettoyage, pièces d'auto.

Tableau 9 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 2021-02

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	846	183	12
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	362	100	12
▪ 64 Marchandises diverses ^a	265	33	9
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	81	28	9
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	82	9	4
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	28	6	5
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	22	5	3
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	6	2	2
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande, produits de boulangerie-pâtisserie, divers produits alimentaires...)	657	59	9
77 Services aux entreprises (Divers services-conseils, services de sécurité...)	277	29	7
Commerces de gros	229	52	9
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	75	15	6
▪ 56 Articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	56	20	8
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	33	10	5
▪ 59 Produits divers ^d	16	6	4
Transports et entreposage	207	30	9
▪ 45 Transports	145	22	9
▪ 47 Entreposage	62	8	2

^a Commerces de marchandises diverses, magasins à bas prix, magasins à rayons, centre de distribution et d'expédition de marchandises diverses.

^b Librairie, fleuriste, matériaux de construction, produits de divertissements, articles de sport.

^c Services de nettoyage commercial, équipements pour la ferme.

^d Articles de sports et de loisir, produits pour la maison, produits de nettoyage, pièces d'auto.

Répartition par activité économique

Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaines CDC 2021-02

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	15	2,2	70	1,9
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	0	0	0	0
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	1	0,1	2	0,1
E – Industries manufacturières	197	29,4	1288	37,6
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	32	4,8	94	2,7
G – Transports et entreposage	30	4,5	207	6,0
H – Communications et autres services publics ^a	8	1,2	18	0,5
I – Commerces de gros	51	7,6	180	5,3
J – Commerces de détail	183	27,3	846	24,7
K – Intermédiaires financiers et assurances	6	0,9	37	1,1
L – Services immobiliers et agences d'assurances	5	0,7	15	0,4
M – Services aux entreprises	29	4,3	277	8,1
N – Services gouvernementaux	18	2,7	53	1,5
O – Services d'enseignement ^b	2	0,3	6	0,2
P – Services de santé et services sociaux	20	3,0	76	2,2
Q – Hébergement et restauration	46	6,9	148	4,3
R – Autres services ^c	27	4,0	111	3,2
Ensemble des secteurs	670	100,0	3 428	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Service de télécommunications, services publics (électricité).

^b Club de ski et atelier d'arts.

^c Services de divertissements et de loisirs (centres de ski, exploitant de parc municipal, club de divertissements avec mets pour emporter), services personnels et domestiques (salons de coiffure ou de beauté, salon funéraire, services de buanderie), associations professionnelles et civiques, services relatifs aux bâtiments, service de réparation de moteur électrique, service de location de camions et remorques, exterminateur, service de ménage pour le soutien à domicile.

Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques, semaine CDC 2021-02

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	11	1,6	57	1,7
02 – Services relatifs à l'agriculture	4	0,6	13	0,4
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	0	0	0	0
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	1	0,1	2	0,1
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	0	0	0	0
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	59	8,8	657	19,2
11 – Industries des boissons	2	0,3	4	0,1
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	1	0,1	2	0,1
16 – Industries des produits en matière plastique	15	2,2	50	1,5
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	4	0,6	30	0,9
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	6	0,9	20	0,6
25 – Industries du bois	13	1,9	117	3,4
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	1	0,1	5	0,1
27 – Industries du papier et produits en papier	10	1,5	68	2,0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	4	0,6	11	0,3
29 – Industries de première transformation des métaux	8	1,2	57	1,7
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	28	4,2	88	2,6
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	7	1,0	31	0,9
32 – Industries du matériel de transport	14	2,1	73	2,1
33 – Industries des produits électriques et électroniques	9	1,3	29	0,8
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	2	0,3	4	0,1
36 – Industries du pétrole et du charbon	2	0,3	7	0,2
37 – Industries chimiques	10	1,5	30	0,9
39 – Autres industries manufacturières	2	0,3	5	0,1
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	21	3,1	50	1,5
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	11	1,6	44	1,3
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
45 – Transports	22	3,3	145	4,2
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	8	1,2	62	1,8
48 – Communications	3	0,4	6	0,2
49 – Autres services publics	5	0,7	12	0,4
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	0	0	0	0
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	15	2,2	75	2,2
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	20	3,0	56	1,6
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	10	1,5	33	1,0
59 – Commerces de gros de produits divers	6	0,9	16	0,5
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	100	14,9	362	10,6
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	9	1,3	82	2,4
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	5	0,7	22	0,6
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	28	4,2	81	2,4
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	33	4,9	265	7,7
65 – Autres commerces de détail	6	0,9	28	0,8
69 – Commerces de détail hors magasin	2	0,3	6	0,2
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	4	0,6	31	0,9
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	1	0,1	4	0,1
74 – Autres intermédiaires financiers	1	0,1	2	0,1
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	3	0,4	7	0,2
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	2	0,3	8	0,2
77 – Services aux entreprises	29	4,3	277	8,1
81 – Services de l'administration fédérale	1	0,1	3	0,1
82 – Services de l'administration provinciale	4	0,6	8	0,2
83 – Services des administrations locales	13	1,9	42	1,2
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement ^a (voir interprétation et limites en annexe)	2	0,3	6	0,2

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
86 – Services de santé et services sociaux	20	3,0	76	2,2
91 – Hébergement	3	0,4	10	0,3
92 – Restauration	43	6,4	138	4,0
96 – Services de divertissements et de loisirs ^b	5	0,7	23	0,7
97 – Services personnels et domestiques ^c	9	1,3	26	0,8
98 – Associations	4	0,6	19	0,6
99 – Autres services ^d	9	1,3	43	1,3
Ensemble des secteurs	670	100,0	3 428	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Club de ski et atelier d'arts.

^b Centres de ski, exploitant de parc municipal, club de divertissements avec mets pour emporter.

^c Salons de coiffure ou de beauté, salon funéraire, services de blanchisserie.

^d Services relatifs aux bâtiments, service de réparation de moteur électrique, service de location de camions et remorques, exterminateur, service de ménage pour le soutien à domicile.

Tableau 12 Grands groupes d'activités économiques selon les augmentations et les diminutions les plus importantes (≥ 20) du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux en situation d'éclosion entre les semaines CDC 1 et 2 de 2021

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Semaine 2		Semaine 1		Augmentation entre les semaines 1 et 2		
	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	
+	30 – Ind. de fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	28	88	15	48	13	40
	25 – Industries du bois	13	117	13	78	0	39
	60 – Commerces de détail aliments, boissons, médicaments et tabac	100	362	88	323	12	39
	77 – Services aux entreprises	29	277	23	247	6	30
	47 – Entreposage	8	62	2	39	6	23
	70 – Intermédiaires financiers de dépôts	4	31	4	8	0	23
	SOUS-TOTAL	182	937	145	743	37	194
-	59 – Commerces de gros de produits divers	6	16	11	47	- 5	- 31
	32 – Industries du matériel de transport	14	73	13	96	1	- 23
	52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	15	75	13	95	2	- 20
	35 – Industries des produits minéraux non métalliques	2	4	3	24	- 1	- 20
	SOUS-TOTAL	37	168	40	262	- 3	- 94

Tableau 13 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 2021-02

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	32	4,8	94	2,7
	02 - Industrie chimique	10	1,5	30	0,9
	03 - Forêt et scieries	6	0,9	58	1,7
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	1	0,1	2	0,1
	05 - Fabrication de produits en métal	28	4,2	88	2,6
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	7	1,0	59	1,7
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	16	2,4	52	1,5
	08 - Fabrication d'équipement de transport	14	2,1	73	2,1
	09 - Première transformation des métaux	8	1,2	57	1,7
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	2	0,3	4	0,1
III	11 - Administration publique	18	2,7	53	1,5
	12 - Industrie des aliments et boissons	61	9,1	661	19,3
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	1	0,1	5	0,1
	14 - Industrie du papier et activités diverses	10	1,5	68	2,0
	15 - Transport et entreposage	30	4,5	207	6,0
IV	16 - Commerce	234	34,9	1 026	29,9
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	7	1,0	31	0,9
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	4	0,6	30	0,9
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	102	15,2	536	15,6
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	8	1,2	18	0,5
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	4	0,6	11	0,3
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	2	0,3	7	0,2
	25 - Fabrication de produits électriques	9	1,3	29	0,8
VI	26 - Agriculture	15	2,2	70	2,0
	27 - Bonneterie et habillement	6	0,9	20	0,6
	28 - Enseignement et services annexes ^a	2	0,3	6	0,2
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	11	1,6	52	1,5
	30 - Services médicaux et sociaux	20	3,0	76	2,2
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	2	0,3	5	0,1
Ensemble des secteurs		670	100,0	3 428	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Club de ski et atelier d'arts.

Répartition selon les groupes sectoriels⁵

- ▶ La proportion des milieux en situation d'éclosion dans les groupes sectoriels I, II et III a légèrement augmenté, passant de 33 % à 36 % entre les semaines 2021-01 et 2021-02.
- ▶ La variation en nombre de milieux est la suivante :
 - ▶ I à III : 244 milieux (c. 205);
 - ▶ IV à VI : 426 milieux (c. 413).
- ▶ La proportion des cas confirmés a cependant peu évolué entre les deux semaines s'établissant à 44 % (+ 1 %) dans les groupes I à III (1 511 cas), contre 56 % dans les groupes IV à VI (1 917 cas).
- ▶ **RAPPEL** : ce rapport de vigie ne couvre pas tous les milieux de soins ni les milieux scolaires et de garde. Ainsi, les données présentées n'incluent pas les éclosions qui sont fréquentes dans ces milieux et influencent les données sur les situations d'éclosion rapportées pour le groupe sectoriel VI.

Tableau 14 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels⁶, semaine CDC 2021-02

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	77	11,5	272	7,9
II	47	7,0	245	7,1
III	120	17,9	994	29,0
IV	245	36,6	1087	31,7
V	125	18,7	601	17,5
VI	56	8,4	229	6,7
Total	670	100,0	3 428	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

⁵ Groupes sectoriels définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

⁶ Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Tableau 15 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon les divisions des activités économiques, semaine CDC 2021-02

Divisions des activités économiques*	Proportion par 10 000 établissements	Nombre de milieux en situation d'éclosion	Nombre total d'établissements au Québec
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	11,8	15	12 662
B – Pêche et piégeage	0,0	0	818
C – Exploitation forestière et services forestiers	0,0	0	1 462
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	14,3	1	698
E – Industries manufacturières	110,5	197	17 827
F – Construction	10,6	32	30 246
G – Transports et entreposage	24,5	30	12 225
H – Communications et autres services publics	19,9	8	4 015
I – Commerces de gros	37,8	51	13 482
J – Commerces de détail	39,3	183	46 597
K – Intermédiaires financiers et assurances	14,6	6	4 098
L – Services immobiliers et agences d'assurances	6,8	5	7 398
M – Services aux entreprises	11,6	29	24 933
N – Services gouvernementaux	30,3	18	5 939
O – Services d'enseignement	2,6	2	7 594
P – Services de santé et services sociaux	7,2	20	27 711
Q – Hébergement et restauration	20,8	46	22 070
R – Autres services	8,6	27	31 536
Ensemble des divisions	24,7	670	271 311**

* Les données en orangé identifient les divisions avec des proportions supérieures à celle de l'ensemble des divisions et qui comptent au moins cinq milieux en situation d'éclosion.

** L'information sur la division économique était manquante pour 14 des 271 311 établissements ouverts, répertoriés dans le SISAT au 19 janvier 2021.

Secteur manufacturier

Tableau 16 Proportion⁷ de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon le CAEQ à 2 chiffres, semaine CDC 2021-02

	Activités économiques (CAEQ)*	Proportion par 10 000 établissements	Nombre de milieux en situation d'éclosion	Nombre total d'établissements au Québec
10	Industries des aliments	204,4	59	2 887
11	Industries des boissons	185,2	2	108
12	Industries du tabac	0,0	0	11
15	Industries des produits du caoutchouc	91,7	1	109
16	Industries des produits en matière plastique	243,9	15	615
17	Industries du cuir et des produits connexes	0,0	0	122
18	Industries textiles de première transformation	95,0	4	421
19	Industries des produits textiles	0,0	0	19
24	Industries de l'habillement	91,0	6	659
25	Industries du bois	48,5	13	2 681
26	Industries du meuble et des articles d'ameublement	57,1	1	175
27	Industries du papier et des produits en papier	286,5	10	349
28	Imprimerie, édition et industries connexes	23,4	4	1 706
29	Industries de première transformation des métaux	579,7	8	138
30	Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	99,0	28	2 827
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	85,5	7	819
32	Industries du matériel de transport	251,8	14	556
33	Industries des produits électriques et électroniques	106,8	9	843
35	Industries des produits minéraux non métalliques	28,4	2	704
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	217,4	2	92
37	Industries chimiques	117,4	10	852
39	Autres industries manufacturières	17,6	2	1 134
	Ensemble du secteur manufacturier	110,5	197	17 827

* Les données en orangé sont les secteurs avec des proportions supérieures à celle de l'ensemble du secteur manufacturier et qui comptent au moins cinq milieux en situation d'éclosion.

⁷ Les proportions sont à interpréter avec prudence lorsque le nombre total d'établissements est peu élevé.

Secteur du commerce de détail

- ▶ Près de 76 % (n = 132) des 174 commerces de détail touchés par des éclosions comptent plus de 20 employés. Ceux-ci se retrouvent principalement dans le secteur aliments, boissons, médicaments et tabac (n = 78) (tableau 17).
- ▶ Parmi ces 132 milieux, 59 % (+ 4 % comparé à la semaine précédente) sont touchés par des éclosions comportant trois travailleurs et plus (tableau 18). Avec le maintien des services essentiels dans ce secteur, il y a une augmentation générale des situations d'éclosion.

Tableau 17 Distribution des milieux de travail en situation d'éclosion, du secteur commerce de détail, selon la taille de l'établissement, semaine CDC 2021-02

Nombre d'employés (selon la CNESST)	2 à 5	6 à 10	11 à 20	Plus de 20	Total (secteur)
Secteurs économiques (CAEQ à 2 positions)					
60 – Aliments, boissons, médicaments et tabac	5	7	6	78	96
61 – Chaussures, vêtements, tissus et filés	0	0	1	6	7
62 – Meubles, appareils et accessoires de maison	1	1	0	3	5
63 – Véhicules automobiles, pièces et accessoires	5	2	5	14	26
64 – Marchandises diverses	1	0	4	27	32
65 – Autres commerces	1	2	0	3	6
69 – Commerce de détail hors magasin	0	1	0	1	2
Nombre total de milieux par catégorie de nombre d'employés	13	13	16	132	174*
Proportion	7,5 %	7,5 %	9,2 %	75,6 %	100,0 %

* Neuf milieux en situation d'éclosion, huit avec six cas ou moins et un avec neuf cas, **ne sont pas inclus** dans le total parce que le nombre d'employés dans l'établissement était manquant ou incohérent avec le nombre de cas confirmés.

Tableau 18 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion, du secteur commerce de détail, avec plus de 20 employés, selon le nombre de cas confirmés dans les situations d'éclosion, semaine CDC 2021-02

Nombre de cas confirmés dans les situations d'éclosion	2	3-4	5+	Total (secteur)
60 – Aliments, boissons, médicaments et tabac	39	25	14	78
61 – Chaussures, vêtements, tissus et filés	2	0	4	6
62 – Meubles, appareils et accessoires de maison	0	2	1	3
63 – Véhicules automobiles, pièces et accessoires	7	5	2	14
64 – Marchandises diverses	5	11	11	27
65 – Autres commerces	1	0	2	3
69 – Commerce de détail hors magasin	0	1	0	1
Total (nombre de cas)	54	44	34	132
Proportion	40,9 %	33,3 %	25,8 %	100,0 %



Construction : chantiers et entreprises

Remarques générales pour la construction :

- ▶ La vigie ne recueille pas les données relatives à un seul cas de COVID-19, non associé à une éclosion dans une entreprise ou un chantier, et seules les situations avec deux cas ou plus sont présentées;
- ▶ Certains travailleurs peuvent être comptés, à la fois dans les éclosions dans des entreprises et sur des chantiers sans qu'ils ne puissent être distingués, en raison du mode de collecte des données utilisé pour la vigie des éclosions.

CHANTIERS⁸

- ▶ Pour la semaine 2021-02, il y a cinq chantiers avec des éclosions regroupant un total de 18 cas de COVID-19
- ▶ Avec la reprise des activités de construction, quatre nouveaux chantiers avec des éclosions et 15 nouveaux cas de COVID-19 se sont ajoutés cette semaine.
- ▶ Il y a deux à trois cas de COVID-19 par chantier, sauf un chantier qui en compte huit.
- ▶ Les cinq chantiers se répartissent dans les régions de la Capitale-Nationale (n = 2), de Montréal, de Laval et de l'Outaouais.

ENTREPRISES⁹

- ▶ Un total de 32 entreprises de construction sont en situation d'éclosion avec 94 travailleurs affectés par la COVID-19. Ce sont 10 entreprises de plus que la semaine précédente, mais avec un nombre total de travailleurs affectés semblable (n = 94 c. 91 cas la semaine précédente)
- ▶ Les situations d'éclosion dans la construction comptent pour 4,8 % de toutes les éclosions (c. 3,5 % ou 22/633, la semaine précédente). Quant à la part des travailleurs de ce secteur parmi tous les travailleurs inclus dans des éclosions, elle est identique à la semaine dernière, soit 2,7 %.
- ▶ Les situations d'éclosion et les cas confirmés ont surtout augmenté chez les **entrepreneurs généraux** passant de 10 à 21 entreprises et de 28 à 50 cas. En ce qui a trait aux **entrepreneurs spécialisés**, le nombre d'entreprises est assez stable entre les semaines 2021-01 et 2021-02. (n = 11 c. 12) avec un nombre de cas en légère diminution de 53 à 44 cas (tableau 15).
- ▶ Les éclosions sont réparties dans 11 régions sociosanitaires, soit deux régions de plus que la première semaine de l'année.
- ▶ Deux régions regroupent 34 % des milieux en situation d'éclosion et 43 % des cas confirmés dans les éclosions : Mauricie et Centre-du-Québec (4 milieux et 21 cas) et Chaudière-Appalaches (7 milieux et 19 cas).

⁸ RAPPEL : avec l'utilisation du Registre du MSSS, aucune donnée ne peut être fournie sur le nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion sur ces chantiers. Par ailleurs, le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien associer tous les cas des travailleurs de la construction de différents employeurs ou métiers de la construction à des chantiers spécifiques (lieux de travail).

⁹ Les données, selon l'adresse civique de l'entreprise, donnent des indications différentes de celles disponibles pour les chantiers et possiblement plus complètes.

Tableau 19 Répartition des entreprises de construction en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 2021-02

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
40- Entrepreneurs généraux	21	50
‣ Secteur résidentiel - Promotion et construction de maisons individuelles	19	44
‣ Travaux de génie (routes, rues, ponts)	2	6
42- Entrepreneurs spécialisés	11	44
‣ Autres travaux spécialisés	1	14
‣ Coulage et finition du béton (2; 6 cas); travaux de coffrage (1 : 2 cas)	3	8
‣ Plomberie	3	7
‣ Électricité	1	5
‣ Tôlerie et autres travaux sur conduites	1	4
‣ Montage de charpentes d'acier	1	3
‣ Pose de bardeaux pour toits	1	3

Portrait sectoriel cumulatif depuis le début de la vigie (mi-juin, semaine CDC 2020-25)

Cette section fournit quelques données sur :

- 1) le nombre cumulatif de milieux en situation d'éclosion depuis le début de la vigie.
 - 2) le nombre de milieux en situation d'éclosion ayant cumulé 20 cas et plus de travailleurs atteints de la COVID-19.
- Les commerces de détail et les industries manufacturières sont toujours les plus touchés, regroupant chacun 22 % de l'ensemble des milieux qui ont été en situation d'éclosion jusqu'à maintenant. Ils sont suivis par les secteurs hébergement et restauration, et construction avec des proportions de milieux de 8 % pour chaque secteur (tableau 20).

Tableau 20 Secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaine CDC 2020-25)

Commerces de détail , notamment les épiceries-boucheries, les garages et les magasins de marchandises diverses	879	Commerces de gros , en particulier les commerces de matériaux de construction et ceux de produits alimentaires	302
Industries manufacturières , en particulier le secteur de l'industrie des produits alimentaires	850	Autres services , notamment les services personnels et domestiques, ainsi que les services relatifs aux bâtiments et aux habitations	230
Hébergement et restauration , principalement les restaurants	319	Services aux entreprises , essentiellement des bureaux d'avocats, de comptables, de notaires, de gestionnaires financiers et divers services-conseils	216
Construction , particulièrement le secteur de promotion et construction de maisons individuelles (voir interprétation et limites en annexe)	313	Transport et entreposage , soit le camionnage de marchandises et les services d'entreposage	179
		Nombre total de milieux de travail différents touchés entre les semaines 2020-25 et 2021-02	3 917

- Depuis le début de la vigie, on comptabilise 70 milieux en situation d'éclosion ayant cumulé 20 cas confirmés et plus (+ 7 milieux depuis la semaine 2021-01), principalement dans le secteur des industries manufacturières.

Tableau 21 Secteurs d'activités avec 20 cas et plus de travailleurs confirmés dans une situation d'éclosion depuis la mi-juin (semaine CDC 2020-25)

Secteur d'activité	Nombre de milieux
Industries manufacturières :	
- Abattage et conditionnement de la viande (n = 10)	
- Produits alimentaires (biscuits, boulangerie, viande, fruits et légumes) (n = 7)	
- Produits en ferro-alliage, production et laminage d'aluminium (n = 4)	
- Équipement pour le transport aérien et véhicules récréatifs (n = 3)	
- Papier et produits en papier (ex. panneaux agglomérés) (n = 2)	
- Produits en bois (charpentes, armoires...) (n = 2)	
- Produits de plastique ou de caoutchouc (pneus) (n = 2)	
- Gros appareils (luminaires)	
- Produits minéraux non métalliques (béton préparé)	
- Produits textiles en fibre synthétique	
- Scierie	
	34
Commerces de gros :	
- Produits alimentaires (fruits et légumes, friandises et autres) (n = 6)	
- Viande et produits de la viande	
- Rebutis et matériaux de récupération	
- Machines, matériel et fournitures agricoles	
	9
Commerces de détail :	
- Épicerie-boucherie	
- Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire	
- Marchandises diverses (n = 2)	
- Vêtements	
	5
Transports :	
- Transports en commun urbains (n = 2)	
- Services relatifs aux transports aériens	
- Camionnage	
- Service d'entreposage	
	5
Services aux entreprises :	
- Services de location de personnel	
- Services de sécurité et d'enquêtes	
- Emballages spécialisés pour l'alimentaire	
- Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles	
	4
Agriculture et services relatifs à l'agriculture :	
- Élevage de volaille	
- Culture mixte des fruits et légumes	
- Autres services relatifs à l'élevage	
	3
Construction :	
- Coulage et finition de béton	
- Plomberie	
	2
Communication et autres services publics :	
- Services de télécommunications	
- Service public (entretien de citernes de camions)	
	2
Services de santé et services sociaux :	
- Services d'ambulance	
- Centre d'aide communautaire	
	2
Intermédiaires financiers et assurances	
- Banque	
	1
Restauration :	
- Traiteur	
	1
Services gouvernementaux :	
- Services de police	
	1
Autres services	
- Services d'entretien ménager (siège social)	
	1
Total depuis la semaine 2020-25	70

ANNEXE

Méthode

Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)¹⁰ qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 2020-32).
- ▶ La vigie des chantiers de construction a été introduite à la semaine du 30 août (CDC 2020-36).

Source de données

- ▶ Les données sur les éclosions sont identifiées par chaque direction régionale de santé publique (DSPu) à partir des enquêtes épidémiologiques réalisées.
- ▶ Entre les semaines CDC 2020-25 et 2020-45, les données ont été recueillies exclusivement par des répondants dans les équipes régionales de santé au travail de chaque DSPu, à partir des échanges et d'une étroite collaboration avec leurs équipes de maladies infectieuses. Cela donnait lieu à une liste normalisée des éclosions en milieu de travail transmise une fois/semaine (mardi) à l'équipe surveillance-vigie SAT de l'INSPQ.
- ▶ À partir de la semaine CDC 2020-46, les données proviennent du *Registre des éclosions de COVID--19* du MSSS¹¹ (Registre du MSSS), disponible à l'Infocentre de l'INSPQ et complété quotidiennement par les équipes de maladies infectieuses ou de santé au travail des DSPu. Les répondants de certaines régions ont fourni un fichier Excel permettant de compléter les données du Registre.
- ▶ Les données extraites du Registre ont fait l'objet de vérifications, lorsque cela était jugé nécessaire, auprès des répondants régionaux au sein des équipes de maladies infectieuses ou de santé au travail.
- ▶ Les critères d'identification, de collecte et de transmission des données sont identiques pour toutes les régions. Un guide de saisie spécifique au Registre du MSSS précise la nature des informations à inclure et les conditions à appliquer pour leur saisie dans un formulaire web sécurisé.
- ▶ Les données utilisées correspondent à la semaine précédente (ex. : semaine CDC 2021-02 du 10 au 16 janvier 2021), mises à jour le lundi suivant (18 janvier 2021). Elles ont été extraites du Registre à partir de l'onglet « Vigie » à l'Infocentre de l'INSPQ, le lendemain (mardi) à 9 h.
- ▶ Les variables suivantes du Registre sont celles retenues pour les besoins de la présente vigie :
 - ▶ Code d'établissement SISAT;
 - ▶ Nom de l'établissement CNESST (SISAT);
 - ▶ Adresse de l'établissement et code postal;
 - ▶ Région sociosanitaire (RSS) de prise en charge de l'éclosion;
 - ▶ Date d'ouverture de l'éclosion (date du premier cas);

¹⁰ Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

¹¹ Fichier nominatif et confidentiel de toutes les éclosions recensées par les DSPu.

- ▶ Date de déclaration du dernier cas confirmé lié à l'éclosion dans Trajectoire de santé publique (TSP);
- ▶ Tableau des dénombrements : travailleurs (variable équivalente au nombre total de cas de travailleurs confirmés COVID dans l'éclosion).
- ▶ Un jumelage est effectué à partir du numéro (No-ÉTA), attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la CNESST, avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT), pour l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail (CAEQ, SAE) et le lieu géographique. Les données relatives à l'identification des établissements dans le SISAT sont mises à jour chaque semaine par la CNESST. Le jumelage avec les données du Registre du MSSS est effectué le mardi.
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT.

Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique¹² et région sociosanitaire :
 - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
 - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

Définition

Définition d'éclosion dans le milieu de travail : Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas¹³ (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 14 jours suivant la date de la dernière présence dans le milieu de travail du dernier cas confirmé¹⁴ (si cette date est inconnue, la date de déclaration est utilisée).

¹² Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

¹³ Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

¹⁴ À noter que pour la semaine du dimanche 10 janvier au samedi 16 janvier 2021, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été présent au travail ou a été déclaré entre le 3 et 16 janvier 2021.

Semaines CDC, 2020 et 2021

Semaine CDC	Date	Semaine CDC	Date
2020-45	1er au 7 novembre	2021-01	3 au 9 janvier 2021
2020-46	8 au 14 novembre	2021-02	10 au 16 janvier 2021
2020-47	15 au 21 novembre	2021-3	17 au 23 janvier 2021
2020-48	22 au 28 novembre	2021-4	24 au 30 janvier 2021
2020-49	29 novembre au 5 décembre	2021-5	31 janvier au 6 février 2021
2020-50	6 au 12 décembre	2021-6	7 au 13 février 2021
2020-51	13 au 19 décembre	2021-7	14 au 20 février 2021
2020-52	20 au 26 décembre	2021-8	21 au 27 février 2021
2020-53	27 décembre au 2 janvier	2021-9	28 février au 6 mars 2021

Interprétation et limites

- ▶ **Précision importante** : les équipes d'enquête des directions de santé publique sont fortement sollicitées avec la hausse du nombre de cas déclarés. Cela a un impact sur les délais de saisie et de validation des données nécessaires à la vigie des éclosions dans les milieux de travail, donc sur le nombre réel d'éclosions et de cas confirmés pour la semaine de vigie. Les données rapportées sont donc celles disponibles lors de la mise à jour par les régions, chaque lundi à 16 h.
- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement le fait qu'une transmission de la COVID-19 soit survenue dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'éclosion » a été choisi plutôt que « foyer d'éclosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou sous-estimation :
 - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport. Cette sous-estimation pourrait être accentuée par l'augmentation importante du nombre de cas à enquêter qui sollicite fortement les équipes des directions de santé publique. De plus, une sous-estimation peut provenir d'écart dans les pratiques régionales pour la saisie dans le registre.
 - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet, une sous-estimation survient lorsque les outils d'enquête utilisés ne font référence qu'aux lieux fréquentés dans les 48 heures avant le début des symptômes.
 - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée (présence) au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 14 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion), et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion en cours.

- ▶ Une possible surestimation peut exister avec l'utilisation des données du Registre du MSSS. En effet, la mise à jour des données du Registre étant effectuée le lundi suivant la semaine CDC couverte par le rapport, des cas confirmés pourraient avoir été ajoutés dans les éclosions actives.
- ▶ Une surestimation du nombre de milieux en situation d'éclosion et du nombre de cas dans ces situations peut survenir en raison de processus de fonctionnement différents dans les régions. Par exemple, dans une région, la fermeture des éclosions est effectuée seulement lorsqu'un intervenant de SAT a communiqué avec l'employeur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de nouveaux cas confirmés. Il arrive que cette vérification ne puisse pas être faite au 14^e jour, laissant des éclosions actives plus longtemps alors qu'elles devraient être fermées lorsqu'aucun nouveau cas ne s'est ajouté.
- ▶ Pour le secteur de la construction :
 - ▶ La vigie, dans ce secteur, a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 2020-25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. Depuis la semaine CDC 2020-36, elle est également effectuée selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
 - ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'éclosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total d'entreprises et de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
 - ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'éclosion. Cependant, elle pose des défis d'exhaustivité, car il est fort plausible que des chantiers soient manquants. Une situation d'éclosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises impliquées dans chaque situation d'éclosion sur les chantiers, qui était recensé depuis la semaine 36, n'est pas disponible pour le moment dans le Registre du MSSS.
 - ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés selon la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.
- ▶ Pour les agences de placement (location) de personnel, l'information est rapportée en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé lorsque cette information est connue, ou à défaut, selon l'adresse de l'agence. Les travailleurs d'agence¹⁵ peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. Lorsque seulement l'adresse de l'agence est disponible, cette information reste utile pour donner une idée du nombre total d'agences et de travailleurs affectés dans celles-ci.
- ▶ Pour le secteur des services à l'enseignement, seuls les établissements d'enseignement hors du réseau scolaire sont inclus dans la vigie des milieux de travail présentée dans ce rapport. Il s'agit d'établissements de formation (ex. : école de conduite, centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation - non liés à un centre de services scolaires, de musées ou d'archives, de bibliothèques ou de certaines écoles où se tiennent des camps de jour estivaux, etc.). Cela n'inclut donc pas les écoles primaires, secondaires, cégeps et universités.

¹⁵ Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 2020-25 à 2020-31. Depuis la semaine CDC 2020-32, tous les services de santé hors établissements du réseau public ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)¹⁶. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs ont permis d'améliorer leur inclusion dans les rapports hebdomadaires.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

¹⁶ Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 2021-02, du 10 au 16 janvier 2021

AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique
Richard Martin, conseiller scientifique
France Tissot, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Pierre Deshaies, médecin-conseil
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail
Professionnels de maladies infectieuses
Directions régionales de santé publique

REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des écllosions en milieu de travail.
De plus, les auteurs remercient Maryse Beaudry, de la Direction de la valorisation scientifique et qualité, ainsi que Manon Blackburn du Bureau d'information et d'études en santé des populations à l'INSPQ, et toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

